

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BONIFACE

COMTÉ SAINT-MAURICE

Première séance de la session régulière du mois de septembre 2014 du Conseil municipal de Saint-Boniface, tenue au lieu et à l'heure ordinaire des séances, mardi le 2 septembre 2014 à laquelle sont présents les conseillers (ère), Jean St-Louis, Marie-Paule Caron, Jonathan Pilon, Guy Laperrière, Michel Perron, Louis Lemay, sous la Présidence de monsieur le Maire Claude Caron, formant quorum.

**ORDRE DU JOUR**

Rés. 161-14

**ADOPTION**

Il est proposé par monsieur le conseiller Jonathan Pilon et résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

**ADOPTÉ MAJORITAIREMENT**

**ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

Rés. 162-14

**ADOPTION PROCÈS-VERBAL**

**SÉANCE RÉGULIÈRE - 4 AOÛT 2014**

**ATTENDU QUE** les membres du Conseil municipal ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance régulière du 4 août 2014;

**ATTENDU QUE** les membres du Conseil municipal renoncent à la lecture du procès-verbal;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur le conseiller Michel Perron et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance régulière du 4 août 2014 tel que rédigé.

**ADOPTÉ MAJORITAIREMENT**

Rés. 163-14

**ADOPTION PROCÈS-VERBAL**

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE - 18 AOÛT 2014**

**ATTENDU QUE** les membres du Conseil municipal ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance régulière du 18 août 2014;

**ATTENDU QUE** les membres du Conseil municipal renoncent à la lecture du procès-verbal;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur le conseiller Jean St-Louis et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance régulière du 18 août 2014 tel que rédigé.

**ADOPTÉ MAJORITAIREMENT**

## **PAIEMENT DÉPENSES RELATIVES AUX TRAVAUX**

Rés. 164-14

### **AUTORISATION**

Il est proposé par monsieur le conseiller Guy Laperrière et résolu que le Conseil municipal autorise le paiement des dépenses relatives à certains travaux municipaux soit :

- Firme GéniCité un montant de 17,531.39 \$ pour la fourniture de services professionnels d'ingénierie pour la conception des plans et devis et la surveillance des travaux pour la réfection des infrastructures d'une partie du Boulevard Trudel Ouest en référence à la résolution no 36-14, un montant de 8,666.82 \$ pour la surveillance des travaux du ponceau du Chemin Héroux en référence à la résolution no 109-14 ainsi qu'un montant de 8,509.30 \$ pour la surveillance des travaux du Pont du Chemin du Lac Héroux en référence à la résolution no 74-14.
- Excavation Louis Lasnier Inc. un montant de 88,306.81 \$ concernant les travaux de réfection du ponceau du Chemin Héroux en référence à la résolution no 134-14.
- Mésar Consultants un montant de 99,215.81 \$ concernant les frais d'honoraires pour la confection des plans et devis des travaux d'assainissement des eaux Lot 2.

### **ADOPTÉ MAJORITAIREMENT**

### **CORRESPONDANCE**

De la part du Ministre des Transports, au nom du Gouvernement du Québec, une lettre pour informer la municipalité de l'octroi d'une subvention au montant de 61,716.00 \$ pour l'année 2014 dans le cadre du volet principal du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

De la part du Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, au nom du Gouvernement du Québec, une lettre pour informer la municipalité qu'elle recevra un montant de 1,467,924.00 \$ réparti sur cinq (5) ans pour ses infrastructures d'aqueduc, d'égout, de voirie locale et d'autres types d'infrastructures dans le cadre de l'entente relative au transfert d'une partie des revenus de la taxe fédérale d'accise sur l'essence.

De monsieur Martin Masson, une lettre de démission de son poste de journalier au service des travaux publics de la municipalité.

De l'Agence du revenu du Canada, une lettre pour informer que le dossier de la vérification des livres et registres de la municipalité relativement à ses activités à titre de donataire reconnu pour les années fiscales 2012 et 2013 est fermé sans changement.

D'AON Hewitt, une lettre pour informer la municipalité qu'un montant rétroactif devra être payé relativement à la majoration des cotisations patronales du RREMQ soit 2,717.69 \$.

## **SUITE ITEM «CORRESPONDANCE»**

De la MRC de Maskinongé, un projet de règlement sur la modification du schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC afin d'incorporer de nouvelles données statistiques sur la population et de modifier les périmètres urbains de certaines municipalités en ce sens.

De la MRC de Maskinongé, un projet de règlement sur la modification du schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC afin de modifier les limites du périmètre urbain de la Municipalité de Saint-Boniface.

## **RÈGLEMENT NO 337-2014-02**

### **MODIFICATION USAGES ZONE 206 & 207**

Rés. 165-14

#### **ADOPTION - RÈGLEMENT**

Il est proposé par monsieur le conseiller Jonathan Pilon et résolu que le Conseil municipal adopte le règlement no 337-2014-02 modifiant le règlement de zonage no 337 afin d'autoriser les usages de garderie pour enfants et de centre d'accueil (en vue d'un projet de résidence pour personnes âgées) dans les zones 206 et 207.

#### **ADOPTÉ MAJORITAIREMENT**

## **DOSSIER MONSIEUR CLAUDE DESCHESNES**

Rés. 166-14

### **DEMANDE CPTAQ**

**ATTENDU QUE** monsieur Claude Deschenes, demandeur a complété un formulaire d'autorisation de la CPTAQ visant le lotissement et l'aliénation sur la partie du lot 3 763 022 du cadastre de la Municipalité de Saint-Boniface;

**ATTENDU QU'**en vertu de la Loi sur la Protection du territoire et des activités agricoles, le Conseil municipal doit émettre une résolution faisant état de sa recommandation suite à ce type de demande;

**ATTENDU QUE** le projet de Monsieur Deschenes est conforme au règlement de zonage de la municipalité;

**ATTENDU QU'**aucune activité agricole n'a été effectuée depuis plusieurs années sur l'ensemble de la propriété du lot 3 763 022;

**ATTENDU QU'**il y a eu sur ce lot, antérieurement aux activités actuelles, des activités industrielles potentiellement contaminantes suffisantes pour justifier l'inscription du lot au registre des sites contaminés servant à établir le passif environnemental de l'état québécois;

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 31.51 de la Loi sur la qualité de l'environnement, une demande verbale du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) a été faite au propriétaire du lot le 6 mai 2013 afin qu'une étude de caractérisation du terrain soit réalisée afin de cerner l'impact des activités industrielles de Monsieur Deschenes et qu'il n'a pas donné suite à cette demande;

**SUITE ITEM «RÉS. 166-14/DOSSIER DE MONSIEUR CLAUDE DESCHESNES»**

**ATTENDU QU'**il est préférable d'éviter toute possibilité de contamination accrue du terrain et les impacts environnementaux en découlant;

**EN CONSÉQUENCE,** il est proposé par monsieur le conseiller Jean St-Louis et résolu que le Conseil municipal est en désaccord avec la demande de lotissement et d'aliénation dudit lot.

**ADOPTÉ MAJORITAIREMENT**

**OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE ST-BONIFACE-DE-SHAWINIGAN (HLM)**

Rés. 167-14

**ACCEPTATION - RAPPORT FINANCIER 2013**

Il est proposé par madame la conseillère Marie-Paule Caron et résolu que le Conseil municipal accepte le rapport financier 2013 de l'Office Municipal d'Habitation de St-Boniface-de-Shawinigan (HLM) avec un déficit à être assumé par la municipalité au montant de 3,400.00 \$.

**ADOPTÉ MAJORITAIREMENT**

**AUDITEUR EXTERNE**

**PROGRAMME PIQM 1.5 (BOULEVARD TRUDEL OUEST)**

Rés. 168-14

**MANDAT**

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Perron et résolu que le Conseil municipal mandate la Firme d'auditeur externe, Raymond Chabot Grant Thornton pour la vérification des documents du Programme PIQM 1.5 concernant les travaux de réfection des infrastructures d'une partie du Boulevard Trudel Ouest pour un montant d'environ 650.00 \$.

**ADOPTÉ MAJORITAIREMENT**

**ÂGE D'OR SAINT-BONIFACE**

Rés.169-14

**SUBVENTION - PROJET DE RÉFECTION DU BLOC SANITAIRE ET DU PORTIQUE**

**CONSIDÉRANT** que le Club de l'Âge d'Or de Saint-Boniface est un organisme de petite taille ne disposant pas du fonds de roulement nécessaire à la réalisation d'un projet d'investissement majeur;

**CONSIDÉRANT** la vétusté manifeste du bloc sanitaire et du portique connexes à leur salle de rencontre et par conséquent, la nécessité des travaux d'investissement;

**CONSIDÉRANT** l'utilisation d'une partie du bloc sanitaire par les employés municipaux et de son utilisation occasionnelle via la location de salles par la municipalité;

**EN CONSÉQUENCE,** il est proposé par monsieur le conseiller Jonathan Pilon et résolu :

### **SUITE ITEM «RÉS. 169-14/ÂGE D'OR SAINT-BONIFACE»**

**QUE** le Conseil municipal accorde une avance de subvention au Club de l'Âge d'Or de Saint-Boniface pour un montant de trente-deux mille dollars (32 000 \$) correspondant à une partie de sa contribution à la phase 2 du projet en cours de réalisation.

**QUE** cette avance sera convertie en subvention au terme du projet en regard des coûts réels. Advenant que l'avance soit supérieure aux coûts non autrement financés, l'excédent sera déduit de la subvention finale et devra être remboursé à la municipalité.

**ADOPTÉ MAJORITAIREMENT**

### **APPARTENANCE MAURICIE SOCIÉTÉ D'HISTOIRE RÉGIONALE**

Rés. 170-14

#### **ACHAT - CALENDRIERS HISTORIQUES 2015**

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean St-Louis et résolu que le Conseil municipal autorise l'achat de dix (10) calendriers historiques 2015 d'Appartenance Mauricie Société d'Histoire Régionale au coût de 10.00 \$/chacun.

**ADOPTÉ MAJORITAIREMENT**

### **CHEMIN ST-ONGE**

Rés. 171-14

#### **COMMANDITE PEINTURE**

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Perron et résolu que le Conseil municipal autorise un montant de 250.00 \$ en commandite de peinture, pour la décoration du viaduc du chemin de fer sur le Chemin St-Onge à l'occasion de la visite à la Ferme Yves Lampron & Fils lors de la journée « Portes ouvertes sur les fermes du Québec ».

**ADOPTÉ MAJORITAIREMENT**

### **SAINT-MATHIEU DU PARC**

Rés. 172-14

#### **CESSION DE LOTS**

Il est proposé par monsieur le conseiller Louis Lemay et résolu que le Conseil municipal autorise le transfert des lots nos 5 330 569, 5 336 624, 5 336 625, 5 330 568 et 5 013 438 du territoire de la Municipalité de Saint-Boniface à celui de la Municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc pour un montant de 5,000.00 \$ et conditionnellement à ce que tous les frais inhérents à ce transfert de territoire soient assumés par la Municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc.

**ADOPTÉ MAJORITAIREMENT**

## **PORTIQUE HÔTEL DE VILLE/ÂGE D'OR**

Rés. 173-14

### **AUTORISATION - DEMANDE DE SOUMISSIONS**

Il est proposé par monsieur le conseiller Jonathan Pilon et résolu que le Conseil municipal autorise le Directeur général, monsieur Jacques Caron à demander des soumissions concernant la rénovation du portique adjacent à la salle de l'Âge d'Or à l'Hôtel de Ville.

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

### **VARIA**

- **BALLE DONNÉE HOMMES**

Rés. 174-14

### **ACHAT - LIVRES**

Il est proposé par madame la conseillère Marie-Paule Caron et résolu que le Conseil municipal autorise l'achat de dix (10) livres commémoratifs soulignant l'existence de plus de trente (30) ans de la ligue de balle donnée hommes à Saint-Boniface et résumant les statistiques de cette ligue au cours de ces années.

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

## **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

Rés. 175-14

### **ADOPTION**

Il est proposé par monsieur le conseiller Louis Lemay et résolu que cette séance soit close.

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

---

Maire

---

Secrétaire-Trésorière